

« CONDITIONS GENERALES »

de Vente de Séjours France en Tout Compris

Organisés et Encadrés par Sébastien Bouchonneau

Inscription :

- ✓ Elle n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription, accompagné de votre règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Sébastien BOUCHONNEAU (membre d'une association de gestion agréée, Mr BOUCHONNEAU accepte les règlements en son nom).
- ✓ En vous inscrivant aux séjours vous en acceptez obligatoirement les présentes conditions générales.

Paiements :

Joindre à votre envoi **deux ou trois chèques couvrant le règlement total** des frais de ce séjour.

- Le premier chèque est un chèque d'acompte équivalent à 30% du montant total,
- Le second chèque de 30% correspond au solde (il pourra être encaissé un mois avant le séjour si l'hébergeur le demande)
- Le dernier chèque de solde sera encaissé dans la semaine précédant le début du séjour.

Cas d'annulation :

Du fait de l'organisateur

- L'acompte ou la totalité du séjour vous sera remboursée.
- Si l'effectif minimum n'est pas atteint, le séjour pourra être annulé. Dans ce cas, vous en serez informé au minimum 1 mois avant le départ et vous serez remboursé. Vérifiez, auprès des compagnies concernées, que vos billets d'acheminement soient bien échangeables ou remboursables.

Du fait du client

- L'acompte ne sera remboursé seulement si vous avez souscrit l'assurance annulation facultative.
- Le solde sera remboursé suivant les conditions suivantes :
 - De 30 à 21 jours avant la date de départ : 25% du solde sera facturé.
 - De 20 à 8 jours avant la date de départ : 50% du solde sera facturé.
 - De 7 à 2 jours avant le départ : 100% du montant sera facturé.

Si vous avez souscrit l'assurance annulation facultative : le remboursement sera possible suivant les conditions du contrat (maladie, accident, etc.). Les détails de cette assurance *Europ Assistance* figurent à la page [Conditions Générales des Séjours](#) du site [RandoBivouac.com](#) / [SportSanteNature.com](#)

Assurance Multirisques :

En participant à ce séjour vous êtes couverts pendant les randonnées par l'Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle de l'Accompagnateur Montagne uniquement lorsque vous marchez avec lui. Son assurance ne vous couvre pas si vous allez marcher seuls.

Encadrement et Organisation de Randonnées 4 Saisons :

Sébastien BOUCHONNEAU : ☎ 06.14.49.46.36 info@randobivouac.com SportSanteNature.com
Brevet d'Etat Educateur Sportif Accompagnateur Montagne & Raquette à neige – Coach Pilates
Formateur & Instructeur niveau III Marche nordique – Marche Afghane en respiration de pleine conscience
Organisation & Encadrement de séjours 4 Saisons (France et Etranger)

Siège social : 6 rue Marius Monnet 13600 La Ciotat

SIRET n°50032189800024 – DDJS n°06405ED0147 – APE n°8551Z – RCPro SNAM MMA
Habilitation Tourisme [ATOUT FRANCE](#) n° IM064110023/2015 – Caution financière MMA